

Question présentée par le député :
M. François Lefort

Date de dépôt : 19 décembre 2013

Question écrite urgente

Particules fines PM10 : quand l'Etat se décidera-t-il à agir ?

A la question écrite Q 3700 « Particules fines et diesel, qu'envisage le Conseil d'Etat pour en réduire les nuisances ? »¹, le Conseil d'Etat, après avoir fait l'inventaire des mesures possibles concluait en novembre 2012 qu'il poursuivrait sa stratégie de lutte contre la pollution, « notamment avec la mise en œuvre des mesures d'urgence en cas de pics de pollution et la poursuite des actions de son plan de mesures OPair ». Il remarquait aussi que « la réduction des émissions dues aux moteurs diesel constitue effectivement un des axes pris en compte dans les mesures actuelles pour baisser la charge environnementale en particules fines ».

Ces dernières semaines, de façon récurrente, selon le site de l'Etat de Genève donnant les graphiques journaliers² de la pollution aux PM10, les limites journalières de la concentration de 50 µg/m³ en particules fines, c'est-à-dire de particules ou poussières fines de diamètre inférieur à 10 microns, PM10, ont été dépassées à de nombreuses reprises en ville comme dans la périphérie de Genève, avec des épisodes de dépassement sur plusieurs jours d'affilée, par exemple, les 10, 11 et 12 décembre, puis les 16, 17, 18 et 19 décembre 2013.

Ces dépassements avaient d'ailleurs déjà fait en 2011 l'objet de l'interpellation urgente écrite 1285 « Alerte aux particules fines ! » et en 2012 de la question écrite 3700 citée précédemment. Il est maintenant de notoriété publique que la pollution atmosphérique urbaine a un impact sanitaire et économique considérable sur la santé des populations urbaines (Projet Aphekom, Institut de veille sanitaire (InVS)), et donc sur la mortalité

¹ Q3700-A : <http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/Q03700A.pdf>

² http://etat.geneve.ch/dt/air/voir_evolution_particules_fines_dix_derniers_jours_pm10-53-1056-2020.html

à long terme, et que cet impact est principalement dû aux particules fines PM10 produites par le chauffage et la circulation.

Il est maintenant temps d'agir pour faire baisser rapidement les taux de PM10. Certes, les politiques d'assainissement énergétiques aideront à faire diminuer ces taux de PM10, mais leur mise en œuvre prend du temps et la population ne peut attendre.

Il faut cibler la deuxième source d'émission de particules fines, c'est-à-dire la combustion de carburant diesel, qui finira certainement par être totalement interdite dans un futur lointain. Certaines régions européennes ont d'ailleurs déjà établi des zones interdites au diesel.

Ces propositions efficaces sont certes difficiles à mettre immédiatement en œuvre mais la stratégie du Conseil d'Etat doit intégrer ces solutions.

Actuellement, lors de ces dépassements, à Genève, il ne se passe rien alors qu'à quelques kilomètres, sur le territoire français, soumises à la même pollution urbaine, dont Genève est aussi exportatrice, des mesures de régulation de la circulation sont mises en œuvre.

Cette situation nous amène à poser les questions suivantes :

Quelles sont les mesures élaborées depuis l'année dernière pour réduire la pollution atmosphérique urbaine à Genève ?

Quelles mesures de régulation de la circulation sont envisagées ?

Quand seront-elles mises en œuvre ?

Concernant le diesel, est-il possible de réduire spécifiquement la circulation des véhicules à diesel dans les zones urbaines, lorsque les taux de PM10 dépassent la limite d'alerte ?

Question que l'on pourrait résumer sous la forme d'une question principale telle que :

Particules fines PM10 : quand l'Etat se décidera-t-il à agir ?

Dans l'attente de votre réponse prompte et documentée, je vous prie, Madame et Messieurs les Conseillers d'Etat, d'agréer l'expression de ma plus haute considération.